



Mur mitoyen dégradé: qui doit réparer

Par **bourdial**, le **31/05/2008** à **18:02**

Je souhaite connaître mes obligations dans le cas suivant: propriétaire d'une maison dont un mur est mitoyen avec notre voisin. Le mur de notre côté est dans la maison et a été isolé de façon normale, de son côté c'est un mur extérieur. Nous apprenons que le mur est dégradé, de son côté. rn1/ est il inscrit dans l'acte de propriété que le mur est mitoyen, ou non, et sous quelle forme? Nous n'avons pas su trouver de phrase explicite. rn2/ dans le cas d'une mitoyenneté, ou non, à qui incombent les travaux de remise en état? Notre voisin n'a-t-il pas à nous indiquer l'état du mur?rnJe vous remercie par avance de votre prompte réponse.

Par **novice43**, le **01/06/2008** à **21:00**

bonsoir,rnrnLisez ce qui suit dans le lien :rnrn<http://droit-finances.commentcamarche.net/immobilier-voisinage/d10-les-murs-mitoyens.php3>
rnrncordialement,